

Réunion du 31 Mars 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 21 mars 2016

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, LABBE, THUIZAT, VIRLOGEUX, AUGENDRE et LAUSDAT. Mmes DESNAUDS, SOURIOUX, TOURET, MERITET et GRANSEIGNE

Excusés : Mesdames LAMARTINE et CUSIN-MASSET.

Madame Sylvette DESNAUDS a été élue secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2015 du budget général et des budgets annexes

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du budget général et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dits comptes sont exacts.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 : budget général, budget annexe du restaurant et budget annexe assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2015 du budget général et des budgets annexes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marcelle TOURRET, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement dressés par Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement :

1. Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats tels que définis dans les comptes administratifs du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement.

Vote du taux des 4 taxes des contributions directes

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le taux des 4 taxes des contributions directes de la façon suivante (en maintenant les taux actuels)

| | |
|-------------------|---------|
| taxe d'habitation | 23.95 % |
| foncier bâti | 21.52 % |
| foncier non bâti | 50.12 % |
| CFE | 25.67 % |

Redevance d'assainissement 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement à 0.86 Euros H.T. le m3 d'eau rejetée.

Affectation des résultats 2015

Budget annexe restaurant

Excédent de fonctionnement : 10 205.36 €

Déficit d'investissement : 8 629.71 €

Soit une affectation à la section d'investissement de 8 629.71 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 1 575.65 €

Budget annexe assainissement

Excédent de fonctionnement : 20 285.36 €

Déficit d'investissement : 15 313,53 €

Soit une affectation à la section d'investissement de 15 313.53 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 4 971.83 €

Budget général

Excédent de fonctionnement : 204 011,69 €

Déficit d'investissement : 97 348.27 €

Soit une affectation à la section d'investissement de 97 348,27 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 106 663.42

Restes à réaliser (programme CCAB 3ème tranche) : 32 872 € en dépenses et 10 729 € en recettes soit un déficit de 22 143 €

Vote des budgets primitifs

Budget annexe restaurant

Section d'investissement 14 575 €

Section de fonctionnement : 16 930 €

Budget annexe assainissement

Section d'investissement 62 292 €

Section de fonctionnement : 50 790 €

Budget général

Section d'investissement : 265 721 €

Section de fonctionnement : 663 984 €

Les principaux investissements prévus en dehors du programme CCAB 3ème tranche sont : des travaux à la perception, la réfection des trottoirs de la route de Cosne des travaux au centre socioculturel, au logement Quilleret et à la sacristie.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'acquisition de chaises pour le centre socio-culturel à l'année prochaine en faisant l'acquisition de chaises plus confortables que des chaises « coques ». Néanmoins, le programme est voté ; l'achat pouvant peut-être être réalisé sur deux exercices comptables. Ce projet sera étudié à l'automne.

Renouvellement du bail avec le SRPI/SMR pour les locaux de l'accueil de loisirs

La commune du Montet loue des locaux au SRPI/DMR pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs pour un loyer mensuel de 500 €. Ce bail expire le 6 juillet 2016.

Le comité syndical du SRPI/DMR a fait connaître son souhait de renouveler ce bail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au renouvellement du bail, par avenant ; les termes du bail restent inchangés, il sera renouvelé pour trois ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette décision.

SDE 03

Le conseil municipal étudie la proposition du transfert de la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication au SDE 03. Ce transfert semble la bonne solution mais le conseil municipal souhaite attendre pour prendre une décision définitive.

En ce qui concerne le changement des lampes "anciennes", le Conseil Municipal souhaite que des "tests" soient effectués avant de prendre une décision. Il souhaite que ces tests soient fait autant que possible avec tous les modèles proposés et de préférence au mois de novembre. Le lieu des tests choisis est la RD 945 vers l'école.

Questions diverses

Il faut envisager d'installer des bancs sur le trajet de l'EHPAD au centre bourg. Un arbre sera planté sur le « haricot » situé vers chez Marcel Valette ; la question est posée de savoir s'il faut y installer un banc ou non.

Il est nécessaire de signaler l'emplacement de la borne de recharge pour les véhicules électriques.

Un nettoyage du site de la fontaine de la Font Chaumont est nécessaire.

Il faut enlever le panneau signalant la maison de retraite au carrefour vers chez Rolande Moret ainsi que le panneau « maison de retraite » à l'entrée de la rue des arches car il n'est pas un panneau directionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.